

Le Directeur de l'UFR SSI

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
 Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;
 Vu la délibération n°39-2024 de la CFVU du 13 juin 2024 portant modification du règlement général des études et des examens ;

Arrêté : 24 - 25 / 22

Article 1^{er} : le jury de la 1^{ère} année de Master mention Biotechnologies est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

M1 parcours UBS Biotechnologies				M1 parcours UBS Ingénierie des analyses biologiques et chimiques				M1 parcours UCO				Jury de M1*	
Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2			
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
Sophie RODRIGUES Pierre SAULEAU Fabienne FAY Chrystèle DUFAU Alain DUFOUR	Président Membre Membre Membre Membre	Sophie RODRIGUES Pierre SAULEAU Fabienne FAY Chrystèle DUFAU Alain DUFOUR	Président Membre Membre Membre Membre	Fabienne FAY Émilie PORTIER Chrystèle DUFAU Karine VALLEE	Présidente Membre Membre Membre	Fabienne FAY Emilie PORTIER Sophie RODRIGUES Karine VALLEE	Présidente Membre Membre Membre	Alain DUFOUR Laurence GORDON (UCO-BN) Nolwenn TERME (UCO-BN) Thomas LATIRE (UCO-BN)	Président Membre Membre Membre	Alain DUFOUR Laurence GORDON (UCO-BN) Nolwenn TERME (UCO-BN) Thomas LATIRE (UCO-BN)	Président Membre Membre Membre	Alain DUFOUR Fabienne FAY Laurence GORDON (UCO-BN) Sophie RODRIGUES	Président Membre Membre Membre

Article 2 : la fonction de président ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Chaque jury comprend au moins trois membres. Le président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. La présence de tous les membres (hors invités) est obligatoire pour que le jury délibère valablement.

Article 3 : le Directeur de l'UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Vannes, le 10/12/2024
 Le Directeur de l'UFR SSI,

Gilles DURRIEU

*Le jury de M1 comprend une partie ou la totalité des membres de jury, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études des deux premiers semestres, et valide la Maîtrise.

N.B. : lorsque le diplôme est organisé sur des sites distants, le jury peut être organisé en utilisant les moyens de réunion à distance (visioconférence, skype, etc).